

**MOUVEMENT  
DE L'EMPLOI**

**2nd DEGRÉ**



Spelc Provence Alpes et Corse

16 lotissement les oliviers

13120 GARDANNE

Tél : 06 78 33 93 72 E-mail : [n.noel@spelc.fr](mailto:n.noel@spelc.fr)

# **LE MOUVEMENT DE L'EMPLOI**

Demande de mutation auprès du CE par écrit **AVANT LE 5 MARS 2026**

## **QUI DOIT OBLIGATOIREMENT POSTULER AU MOUVEMENT ?**

- Les maîtres en contrat définitif en perte d'heure(s) ou de contrat
- Les maîtres en période probatoire, à l'exception de ceux déjà titulaires d'un contrat définitif dans la même discipline de poste et qui peuvent, s'ils le souhaitent, demeurer dans l'établissement ou ils étaient affectés précédemment s'ils y ont également effectué leur stage.
- Les enseignants lauréats d'un concours externe ou interne ayant validé leur stage ou en cours de validation.
- Les enseignants BOE (sauf s'ils sont maintenus à leur demande et avec accord de leur direction sur l'établissement dans lequel ils ont effectué leur stage)

## **Saisie des vœux des candidats : du 20 mars au 5 avril**

Si le maître souhaite conserver une partie de son service et postuler pour un complément de service dans un autre établissement, il doit OBLIGATOIREMENT demander en 1er vœux les heures de son ancien poste puis les compléments de service auxquels il se porte candidat.

## **ATTENTION CAS DES MUTATIONS INTRAAACADEMIQUES**

1. Les maîtres qui demandent une mutation dans une autre académie, doivent communiquer la liste des académies postulées à leur chef d'établissement.
2. Les maîtres doivent envoyer à : **mouvpriv@ac-aixmarseille.fr**
  - l'accusé de réception des vœux délivré par les académies postulées.
  - Puis, la suite donnée aux propositions des académies sollicitées afin que leurs postes puissent être pourvus.

## **Situations particulières :**

Les personnels issus de l'enseignement agricole privé sous contrat souhaitant participer au mouvement de l'emploi doivent en informer le rectorat par courrier électronique adressé à **mouvpriv@ac-aixmarseille.fr** avant le **10/03/2026**.

## **ATTENTION**

Le maître qui souhaite conserver une partie de son service et postuler pour un complément de service dans son OU un autre établissement, doit OBLIGATOIREMENT demander en 1er vœu, son propre poste puis compléter ses vœux sur le(s) complément(s) de service.

**Le NUMEN EST OBLIGATOIRE / possibilité de modifier l'ordre des vœux, de renoncer à un ou plusieurs jusqu'au 15 avril 2026**

**Le renoncement total à la participation au mouvement est possible avant le 9 juin 2026 inclus en faisant une demande à **mouvpriv@ac-aix-marseille.fr****

## **EXAMEN DES CANDIDATURES EN CCMA LE 10 juin 2026**

## **VOS ÉLUS SPELC SIÈGENT EN CCMA**

**PUBLICATION DES RESULTATS DU MOUVEMENT LE 8 JUILLET 2026**



Tout le détail et les  
informations pratiques sur  
<https://aixmarseille.spelc.fr>

Spelc Provence Alpes et Corse

16 lotissement les oliviers

13120 GARDANNE

Tél : 06 78 33 93 72 E-mail : [n.noel@spelc.fr](mailto:n.noel@spelc.fr)